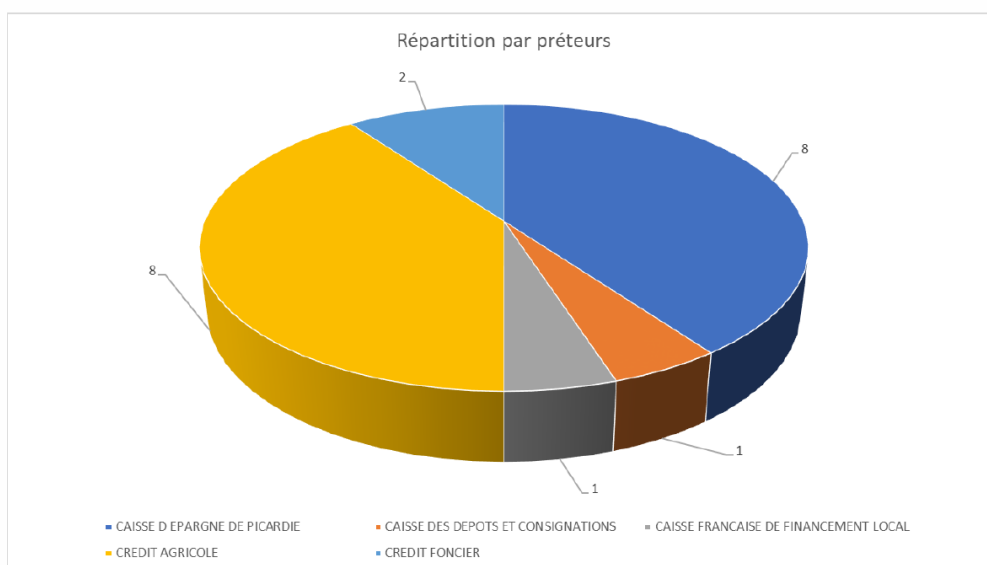


1.3.2.- L'ETAT DE LA DETTE

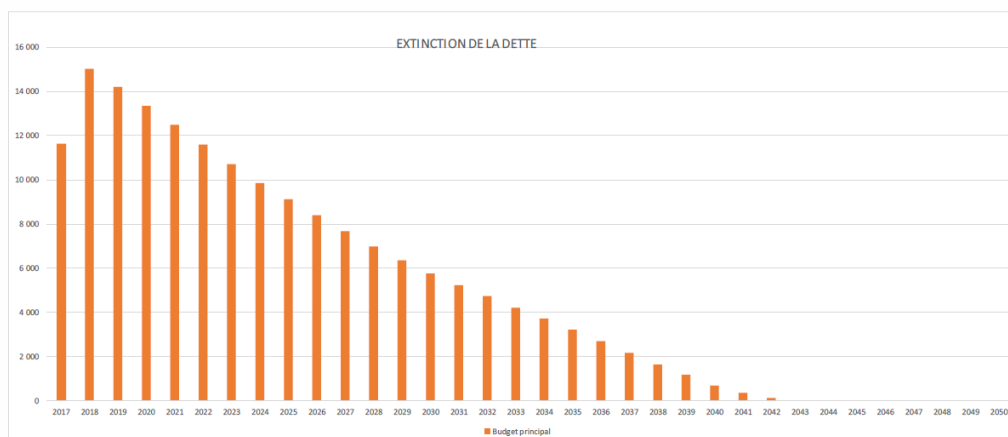
La dette du budget principal est composée de 20 contrats répartis auprès de 5 prêteurs.



La dette au 1er janvier 2019 du budget principal représente 14 201 489,44 €, le taux moyen pondéré étant de 2,44 %.....

Banque	Référence	Montant Initial	CRD au 01/01/2019	Amortissement	Interêt	Taux	Durée
CREDIT AGRICOLE	00000135359	300 000,00	181 567,26	29 737,40	4 261,84	2,5	10
CREDIT AGRICOLE	00000405052	1 228 770,00	1 132 752,13	39 789,61	23 222,79	2,06	25
CREDIT AGRICOLE	00000407587	1 400 000,00	1 289 689,68	45 711,60	25 834,20	2,03	25
CREDIT FONCIER	0033259N	1 550 000,00	1 317 500,00	62 000,00	35 850,73	2,77	25
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1211288	360 000,00	243 714,66	22 552,49	10 991,53	4,51	15
CREDIT FONCIER	3549092Y	3 330 000,00	2 958 020,32	111 163,23	58 621,81	2,01	25
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	4373269	900 000,00	674 101,48	54 554,70	15 504,33	2,3	15
CREDIT AGRICOLE	72148766769	400 000,00	150 478,38	30 765,67	6 521,61	4,69	15
CREDIT AGRICOLE	72148767778	1 000 000,00	394 870,17	76 022,90	17 195,34	4,69	15
CREDIT AGRICOLE	72154414520	580 000,00	224 446,04	43 594,20	8 211,44	5,45	15
CREDIT AGRICOLE	72186761022	469 000,00	257 725,32	31 735,56	8 754,48	3,56	15
CREDIT AGRICOLE	72199806354	125 181,31	100 275,49	11 390,93	1 699,55	1,77	10,5
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	7224309/TF	594 000,00	345 971,57	30 354,13	16 367,03	4,89	20
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	6078083	125 000,00	79 336,78	8 071,98	3 580,30	4,69	15
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	8410826	685 000,00	456 666,60	45 666,68	15 647,68	3,56	15
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8566819 - C4488775	500 000,00	404 074,82	30 690,96	6 748,05	1,67	15
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8918331-C4926991	2 600 000,00	2 518 616,25	82 994,91	49 209,99	1,97	25
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8929694-C4940936	1 200 000,00	1 150 012,80	50 926,33	21 268,27	1,87	20
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	D8930380-C4941757	250 000,00	235 106,36	15 129,89	3 655,15	1,58	15
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	MON242875EUR/0253810/001	300 000,00	86 563,33	23 529,37	3 251,78	3,97	15
TOTAL		17 896 951,31	14 201 489,44	846 382,54	336 397,90	2,44	

.... avec le profil d'extinction suivant



1.3.3.- LES EPARGNES ²

Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne de traduit une situation financière qui par son autofinancement ne constitue pas le principal levier dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la collectivité, notamment la mise en œuvre de son programme d'investissement.

En effet, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également épargne nette, sert à financer les dépenses d'équipement de la Communauté de communes par des ressources propres.

Budget Primitif 2019	2016	2017	2018
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 197 136,22	19 629 456,57	19 086 050,05
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 267 870,45	18 989 177,45	18 407 220,46
Epargne de Gestion	929 265,77	640 279,12	678 829,59
Intérêts de la dette	266 366,39	243 580,14	360 819,84
Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles	- 349 684,13	- 303 054,88	- 417 895,09
Epargne Brute	313 215,25	93 644,10	- 99 885,34
Amortissement du capital de la dette	551 415,64	662 249,33	825 746,63
Epargne Nette	- 238 200,39	- 568 605,23	- 925 631,97

Rappelons que lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (construction d'un équipement, achat de terrains, de matériel...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions qui couvriront une partie de la dépense ;
- et/ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies de gestion ou en augmentant les recettes ;
- et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement à financer.

² **Epargne de gestion** : correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) et les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles).

Epargne brute : correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette : correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres

2.- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1.- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel		3 298 000,00	2 712 248,32	6 010 248,32	2 787 437,96	-	2 787 437,96
013	Atténuations de charges		-				-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	2 636 000,00	-	2 636 000,00	2 500 150,00		2 500 150,00
73	Impôts et taxes		-				-
74	Dotations, subventions et participations	100 000,00	-	100 000,00	200 000,00	-	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	462 000,00	-	462 000,00			-
76	Produits financiers		-				-
77	Produits exceptionnels	100 000,00	2 712 248,32	2 812 248,32	87 287,96		87 287,96
Ordre		705 340,00	-	705 340,00	750 000,00	-	750 000,00
002	Résultat d'exploitation reporté						-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	705 340,00		705 340,00	750 000,00		750 000,00
Total général		4 003 340,00	2 712 248,32	6 715 588,32	3 537 437,96	-	3 537 437,96

Les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif proviennent principalement de la redevance assainissement (Chapitre 73).

2.1.2.- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel		1 404 474,00	485 588,86	1 890 062,86	1 065 535,47	35 556,74	1 101 092,21
011	Charges à caractère général	538 000,00		538 000,00	200 400,00	35 556,74	235 956,74
012	Charges de personnel et frais assimilés		140 000,00	140 000,00	199 350,00		199 350,00
014	Atténuations de produits						-
022	Dépenses imprévues						-
65	Autres charges de gestion courante	310 100,00	140 000,00	170 100,00	20 000,00		20 000,00
66	Charges financières	455 874,00	300 000,00	755 874,00	645 785,47		645 785,47
67	Charges exceptionnelles	100 500,00	185 588,86	286 088,86			-
68	Autres Charges exceptionnelles						-
Ordre		2 598 866,00	2 226 659,46	4 825 525,46	2 436 345,75		2 436 345,75
023	Virement à la section d'investissement	898 866,00	2 226 659,46	3 125 525,46	736 345,75		736 345,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00
Total général		4 003 340,00	2 712 248,32	6 715 588,32	3 501 881,22	35 556,74	3 537 437,96

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent l'entretien des réseaux (Chapitre 11), les charges de personnel concernent les agents mis à disposition par le budget principal sur le budget annexe (Chapitre 12) et les intérêts de la dette (Chapitre 66).

2.2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D INVESTISSEMENT		BP 2018	DM 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel		16 063 057,20	3 718 576,04	5 916 190,00	25 697 823,24	6 130 800,00	11 817 296,56	17 945 560,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	544 359,04		544 359,04			-
13	Subventions d'investissement	-	1 036 972,00		1 036 972,00			-
16	Emprunts et dettes assimilées	795 000,00	850 000,00		1 645 000,00	1 346 000,00	56 535,67	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		500 000,00		500 000,00	493 000,00		493 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 700,00			1 700,00	70 000,00		70 000,00
23	Immobilisations en cours	15 216 357,20	1 714 000,00	5 886 190,00	22 816 547,20	3 781 800,00	11 672 683,89	15 454 483,89
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	73 245,00	30 000,00	153 245,00	440 000,00	88 077,00	528 077,00
Ordre		3 178 066,00	338 594,51	-	3 516 660,51	4 545 428,12	-	4 545 428,12
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		338 594,51		338 594,51	1 413 428,12		1 413 428,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	705 340,00			705 340,00	750 000,00		750 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 472 726,00			2 472 726,00	2 382 000,00		2 382 000,00
Total général		19 241 123,20	4 057 170,55	5 916 190,00	29 214 483,75	10 676 228,12	11 817 296,56	22 490 989,01

Les dépenses réelles d'investissement représentent plus de 17 millions d'euros en 2019 répartis sur 31 opérations. Afin de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle, d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses, il est nécessaire de retenir un mode de gestion en AP/CP des projets d'investissement du budget annexe assainissement collectif.

Cette gestion permettra également de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice.

Enfin, la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation seront améliorés, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés.

L'enveloppe globale des autorisations de programme, la durée des opérations ainsi que leurs échéanciers sont représentées de manière globale ainsi :

N° OPERATION	MILLESIME	AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT INITIAL	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT PREVISIONNEL	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
OPERATIONS EN COURS	Avant 2019	22 366 547,20 €	218 928,43 €	22 585 475,63 €	6 494 791,74 €	14 090 683,89 €	2 000 000,00 €
NOUVELLES OPERATIONS	2019			7 103 694,00 €		2 366 800,00 €	4 736 894,00 €
		22 366 547,20 €	218 928,43 €	29 689 169,63 €	6 494 791,74 €	16 457 483,89 €	6 736 894,00 €

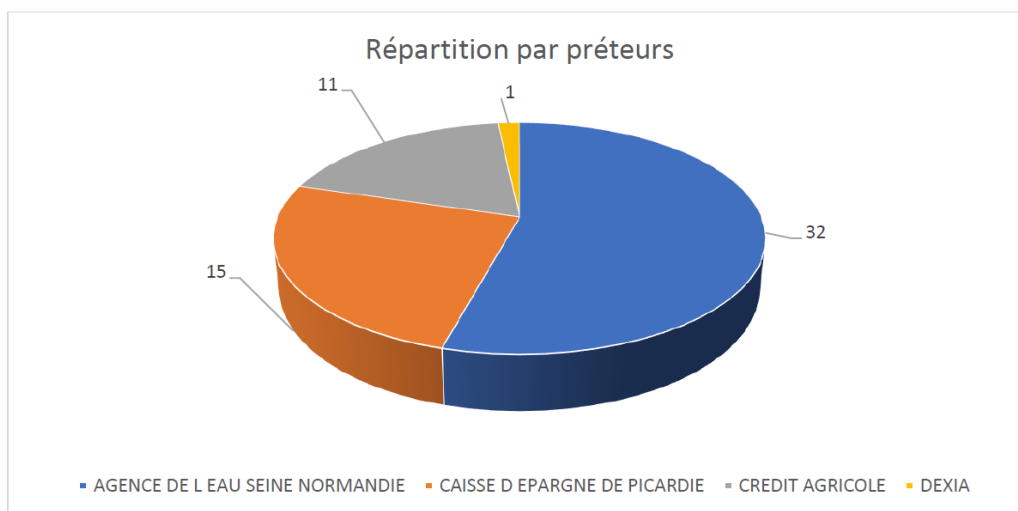
Les inscriptions de recettes correspondent aux subventions auxquelles sont éligibles les opérations inscrites en dépenses. Elles proviennent principalement de l'agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil départemental de l'Oise (Chapitre 13), à la reprise des résultats (Chapitre 10), l'inscription d'un emprunt d'équilibre (Chapitre 16) auxquelles il convient d'ajouter la TVA versée par les délégataires (Chapitre 27).

RECETTES D INVESTISSEMENT	BP 2018	DM 2018	RAR 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel	18 920 189,20	1 830 511,09	1 165 532,00	21 916 232,29	11 008 456,26	6 610 187,00	17 672 643,26
10 Dotations, fonds divers et réserves		3 464 317,92		3 464 317,92	3 694 487,70		3 698 187,52
13 Subventions d'investissement	5 806 818,00		1 135 532,00	6 942 350,00	1 858 700,00	4 843 311,00	6 702 011,00
16 Emprunts et dettes assimilées	10 590 645,20	-1 708 953,83		8 881 691,37	2 633 268,56	1 631 379,00	4 314 947,74
27 Autres immobilisations financières	2 472 726,00	1 902,00		2 474 628,00	2 382 000,00	47 420,00	2 429 420,00
45 Opérations pour compte de tiers	50 000,00	73 245,00	30 000,00	153 245,00	440 000,00	88 077,00	528 077,00
Ordre	5 071 592,00	2 226 659,46	-	7 298 251,46	4 818 345,75	-	4 818 345,75
001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE				-			-
021 Virement de la section de fonctionnement	898 866,00	2 226 659,46		3 125 525,46	736 345,75		736 345,75
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 700 000,00	-		1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00
041 Opérations patrimoniales	2 472 726,00	-		2 472 726,00	2 382 000,00		2 382 000,00
Total général	23 991 781,20	4 057 170,55	1 165 532,00	29 214 483,75	15 826 802,01	6 610 187,00	22 490 989,01

2.3.- ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les éléments complémentaires seront consacrés uniquement à la dette. La rubrique ratio ne pouvant être établie compte tenu de l'absence au niveau national de ratio spécifique budget annexe assainissement collectif. D'autre part, le budget annexe assainissement collectif ayant été créé en 2017, l'évolution des épargnes ne sont pas présentée car non significatif.

La dette du budget annexe assainissement collectif est composée de 59 contrats dont 32 avances remboursables et répartis 27 contrats bancaires auprès de 3 prêteurs.

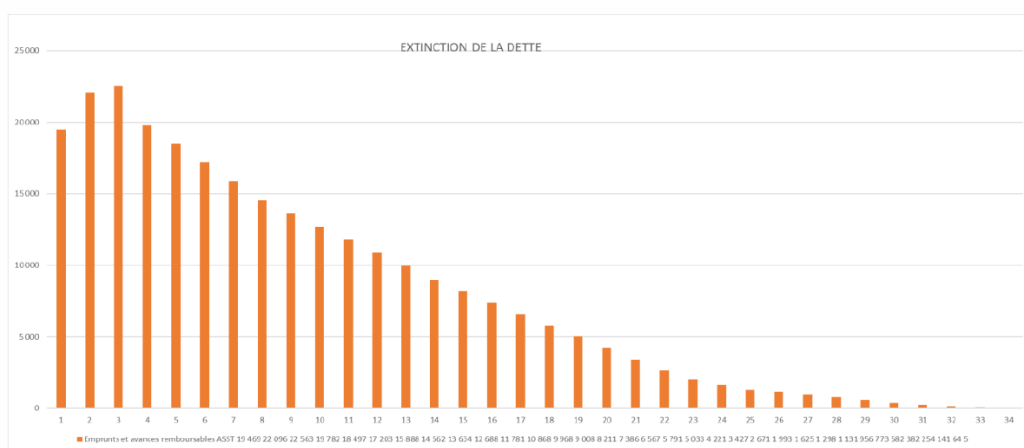


La dette au 1er janvier 2019 du budget annexe assainissement collectif représente 23 158 279,74 €, le taux moyen pondéré étant de 2,87 %...

Banque	Référence	Montant initi	CRD au 01/01/20	Amortissem	Inter	Ta	Dur
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1030395	10 617,00	6 370,20	707,80	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10160831/01	11 400,00	6 840,00	760,00	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1047282101	12 533,00	9 190,88	835,53	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	03299900	14 400,00	1 920,00	960,00	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	04268200 CHAMBLY	14 600,00	973,38	973,38	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1024485	16 785,00	10 071,00	1 119,00	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1047233	20 504,00	15 036,28	1 366,93	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10277381/01	24 000,00	14 400,00	1 600,00	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1035919101	25 692,00	15 415,20	1 712,80	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10314271/01	27 490,00	20 617,50	1 374,50	0,00	0	20
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1065571	43 623,00	40 714,80	2 908,20	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1006867	48 474,00	16 158,00	3 231,60	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1006816	66 954,00	40 172,40	4 463,60	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	07187101/01	86 340,00	46 048,00	5 756,00	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	071870/01	129 510,00	43 170,00	8 634,00	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10392631	129 671,00	102 256,89	11 361,88	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	071864	139 700,00	37 253,37	9 313,33	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	042741	142 900,00	9 526,62	9 526,62	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	42034	154 400,00	16 469,25	10 293,29	0,00	0	30
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1069969	156 734,00	146 285,07	10 448,93	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10625621/01	177 239,00	153 607,14	11 815,93	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	071870/0	215 850,00	71 950,00	14 390,00	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	42008	220 200,00	38 168,00	14 680,00	0,00	0	30
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1067026	247 779,00	231 260,40	16 518,60	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1069732	265 927,00	248 198,53	17 728,47	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1067028-2	366 532,00	342 096,53	24 435,47	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10068161/01	413 150,00	166 617,76	33 323,53	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10314281	496 741,00	331 160,65	33 116,07	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10499901/01	604 500,00	805 933,68	67 161,13	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10456961/01	763 206,00	559 684,40	50 880,40	0,00	0	15
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	10314261/01	946 963,00	710 222,25	47 348,15	0,00	0	20
AGENCE DE L EAU SEINE NORMANDIE	1037560	1 796 855,00	1 796 855,00	359 371,00	0,00	0	5
Sous total		7 791 269,00	6 054 643,18	778 116,14	0,00		

Banque	Référence	Montant initial	CRD au 01/01/2019	Amortissement	Interêt	Taux	Durée
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	8051009	161 147,65	95 699,15	10 636,27	3 018,17	3,29	15
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	8254947	174 998,82	103 539,20	13 357,89	3 499,62	3,38	13
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	06AL161	200 000,00	152 779,26	5 435,43	5 328,27	4,16	30
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	07AL160	200 000,00	182 397,85	2 574,46	8 618,50	4,75	40
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	6629727	226 775,58	67 093,29	15 670,96	3 052,74	4,55	18
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	7621681	300 000,00	161 361,60	20 498,23	6 276,97	3,89	15
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	7496559	400 000,00	356 979,55	5 526,88	16 859,04	4,75	40
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	05AL094	500 000,00	407 427,58	12 092,17	20 469,39	5,08	30
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	06AL1108	540 000,00	453 146,56	9 133,53	17 945,03	3,99	40
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	12AL031	649 277,15	551 523,12	18 617,40	21 752,23	3,89	26
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	7075578	700 000,00	511 159,51	20 047,67	19 543,65	3,88	30
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	7266597	800 000,00	690 885,73	12 600,17	28 477,35	4,15	40
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	08AL141	850 000,00	773 081,16	10 842,28	38 068,32	4,95	40
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	17AL015	1 800 000,00	1 710 089,36	90 701,86	15 048,79	1,76	20
CAISSE D EPARGNE DE PICARDIE	8289789	3 500 000,00	3 131 612,60	86 978,56	181 633,53	5,8	25
CREDIT AGRICOLE	487754	60 000,00	54 678,10	2 710,99	721,75	1,32	20
CREDIT AGRICOLE	639724 BORAN	100 000,00	95 782,46	4 291,57	1 642,35	1,72	20
CREDIT AGRICOLE	7000675324	150 000,00	11 952,98	11 952,98	198,63	2,65	15
CREDIT AGRICOLE	457968	278 431,28	245 490,58	16 918,86	4 443,38	1,81	15
CREDIT AGRICOLE	72121292738	350 000,00	198 414,67	18 105,71	9 623,11	4,85	20
CREDIT AGRICOLE	488272	370 000,00	337 151,02	16 745,46	4 382,96	1,3	20
CREDIT AGRICOLE	7000894280	380 000,00	158 520,31	21 210,45	5 241,71	3,48	20
CREDIT AGRICOLE	70002079113	700 000,00	303 746,07	12 838,28	11 061,84	3,7	28,25
CREDIT AGRICOLE	112405	1 220 000,00	1 155 750,44	23 306,20	50 275,14	4,35	30
CREDIT AGRICOLE	505259	1 470 000,00	1 470 000,00	0,00	0,00	1,45	2
CREDIT AGRICOLE	72180263239	4 000 000,00	3 314 095,82	99 026,16	127 485,44	3,89	30
DEXIA	26018201	860 000,00	409 278,59	43 462,02	18 867,74	4,61	20
Sous total		20 940 630,48	17 103 636,56	605 282,44	623 535,65	2,87	
TOTAL		28 731 899,48	23 158 279,74	1 383 398,58	623 535,65	2,87	

....avec le profil d'extinction suivant



SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur					
Chapitre		BP 2019	Chapitre	BP 2019	
011	Charges à caractère général	6 078 748,84	013	Accusé certifié	60 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 495 000,00	70	Reception par	483 815,00
014	Atténuations de produits	6 924 327,00	73	Affichage	18 439 039,00
022	Dépenses imprévues	-	74	Dotations, subventions et participations	2 930 787,39
65	Autres charges de gestion courante	5 357 904,00	76	Produits financiers	-
66	Charges financières	331 187,63	77	Produits exceptionnels	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	151 940,00		Total Recettes Réelles	21 983 641,39
68	Autres Charges exceptionnelles	28 000,00	002	Résultat d'exploitation reporté	1 252 578,56
	Total Dépenses Réelles	21 367 107,47	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	866 801,00
023	Virement à la section d'investissement	1 275 925,48		Total Recettes d'Ordre	2 129 379,56
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 469 988,00		Total Recettes de Fonctionnement	24 113 020,95
	Total Dépenses d'Ordre	2 745 913,48			
	Total Dépenses de Fonctionnement	24 113 020,95			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre		BP 2019	Chapitre		BP 2019
020	Dépenses imprévues	9 613,20	10	Dotations, fonds divers et réserves	749 252,34
16	Emprunts et dettes assimilées	846 800,00	13	Subventions d'investissement	458 173,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	88 815,17	16	Emprunts et dettes assimilées	643 750,70
204	Subventions d'équipement versées	567 950,00			
21	Immobilisations corporelles	1 285 752,87		Total Recettes Réelles	1 851 176,19
23	Immobilisations en cours	250 800,00	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	-
	Total Dépenses Réelles	3 049 741,24	021	Virement de la section de fonctionnement	1 275 925,48
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	680 547,43	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 469 988,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	866 801,00		Total Recettes d'Ordre	2 745 913,48
	Total Dépenses d'Ordre	1 547 348,43		Total Recettes d'Investissement	4 597 089,67
	Total Dépenses d'Investissement	4 597 089,67			

OPERATIONS	BP 2019	RAR	BP 2019 + RAR
AIRE DES GENS DU VOYAGE	110 000,00	6 522,00	116 522,00
BASSIN DE NATATION CHAMBLY	78 000,00	8 298,40	86 298,40
COLLECTE SELECTIVE	155 500,00		155 500,00
DESENCLAVEMENT PLATEAU DU THELLE	40 000,00	75 525,03	115 525,03
EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	51 000,00	22 340,42	73 340,42
GARE DE CHAMBLY		3 724,27	3 724,27
GARE SAINT SULPICE	210 000,00		210 000,00
LOCAUX ADMINISTRATIFS	80 000,00		80 000,00
Opération financière	856 413,20		856 413,20
REFECTION VOIES INTERET COMMUNAUTAIRE	50 000,00		50 000,00
TRES HAUT DEBIT	567 950,00		567 950,00
ZONES D'ACTIVITES	520 000,00	104 467,92	624 467,92
ORDURES MENAGERES ex-ruraloise	110 000,00		110 000,00
TOTAL	2 828 863,20	220 878,04	3 049 741,24

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-1-1

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2018 du budget assainissement collectif ainsi représentés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 0,18 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 6 316 091,97 €
Cumul des mandats émis	- 2 617 904,27 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 3 698 187,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 338 594,51 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 10 030 682,53 €
- des mandats de l'exercice	- 11 105 516,14 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 6 610 167,00 €
• en dépenses	- 11 760 760,89 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-6 564 022,01 €

- **APPOUVE** l'inscription au budget primitif 2019 du budget assainissement collectif de l'affectation provisoire du résultat 2018 à hauteur de **+ 3 698 187,52 €** à la couverture du besoin de financement en affectant la totalité en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068**.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 1 413 428,12 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **PRECISE** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190408-080419-DC-I211-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-1-2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

**OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédit de paiement ;
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M49 ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le mode de gestion en AP/CP pour les projets d'investissement du budget annexe assainissement collectif ;
- **DECIDE** la création des autorisations de programme telles qu'indiquées dans le tableau en **annexe** ;
- **AGREE** la couverture en crédits de paiement 2019 et 2020 des autorisations de programme telles que présentées dans l'annexe précitée.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Opérations en cours

90801 SAINTE GENEVIEVE

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
3 728 533,00 €	850 000,00 €	4 578 533,00 €	3 694 844,16 €	883 688,84 €	0,00 €

Ce dossier concerne des travaux initiés par la commune de réhabilitation du lotissement du Blanc-Mont (150 habitations) et travaux d'extension de réseaux sur les hameaux de la Croix et la Fusée et d'autres rues de la commune (150 habitations également). Les travaux sont terminés.

Les inscriptions budgétaires initiales ne correspondaient pas aux montants des marchés signés soit 3,7M contre 4,5M : un montant de 850 k€ doit donc être ajouté.

90807 PONCHON

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
381 217,00 €	-170 272,11 €	210 944,89 €	138 944,89 €	72 000,00 €	0,00 €

Cette opération concerne principalement le reversement des subventions de l'Agence de l'Eau aux particuliers pour leurs travaux de raccordement au réseau. Il reste également à payer les prestations VEOLIA et ADTO dans ce dossier.

De même, le montant inscrit initialement au budget était insuffisant : un complément doit donc être ajouté au niveau des opérations financières.

90808117 MESNIL EN THELLE

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
2 295 078,00 €	0,00 €	2 295 078,00 €	2 059 975,92 €	235 102,08 €	0,00 €

Cette opération concernait deux marchés signés par le syndicat.

Sur le marché principal, les travaux de réhabilitation de réseaux (uniquement) dans les communes de Crouy, Fresnoy, Mesnil, Morangles et Neuilly sont terminés.

Il reste un marché à bons de commande (utilisable pour des travaux d'assainissement ponctuels) encore en vigueur.

9083131 HAMEAU DE MESSIE

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
485 785,00 €	-151 867,98 €	333 917,02 €	56 432,08 €	277 484,94 €	0,00 €

Cette opération était relative a des extensions de réseaux sur le hameau de Messie à Mello (25 branchements).

Une moins-value a été constatée sur les travaux par rapport au marché initial.

908132 CIRES H2S

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
189 469,20 €	24 530,80 €	214 000,00 €	0,00 €	214 000,00 €	0,00 €

Les travaux concernent la mise en place de traitement contre l'acide sulfurique sur cinq postes de refoulement

Ce marché a été attribué. Au vu des offres remises, l'enveloppe prévisionnelle initiale doit être revue à la hausse.

908133 TILLET

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
78 550,00 €	0,00 €	78 550,00 €	42 082,50 €	36 467,50 €	0,00 €

Cette opération relative à des réhabilitations de réseau sur le hameau du Tillet à Cires-lès-Mello est terminée. Les factures finales sont encore à régler.

908134 CIRES BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
294 400,00 €	-283 900,00 €	10 500,00 €	500,00 €	10 000,00 €	0,00 €

Cette opération visait à la réhabilitation des branchements des particuliers (une centaine) de Cires lès Mello, plus précisément à la séparation des eaux usées et des eaux de pluie, qui était apparue comme une priorité suite au diagnostic réalisé.

Ce projet a dû être annulé en raison de contraintes techniques. Des études complémentaires ont souligné la problématique de remontées de nappe. Ainsi, il est apparu inopportun d'imposer des travaux chez les particuliers dans la mesure où ces derniers allaient constater que ceux-ci n'allaient pas solutionner le problème d'infiltration d'eaux parasites.

908135 STEP CIRES

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
540 182,00 €	21 707,10 €	561 889,10 €	9 889,10 €	552 000,00 €	0,00 €

Il s'agit ici de la mise en place d'un nouveau traitement des boues sur la station, suite au diagnostic réalisé.

Cette opération fait également l'objet d'une réévaluation à la hausse au vu des consultations passées en 2018 (ce marché classé infructueux est relancé en 2019).

90816 SIAE

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
60 000,00 €	-16 884,72 €	43 115,28 €	0,00 €	43 115,28 €	0,00 €

Ce dossier recouvre des prestations à régler dans le cadre du marché à bons de commande passé antérieurement par le syndicat pour l'entretien de certains ouvrages.

Ce montant correspond à des travaux faits à régler. Le montant envisagé initialement est revu à la baisse.

90817 ABBM

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
1 182 000,00 €	-12 944,26 €	1 169 055,74 €	8 665,00 €	1 160 390,74 €	0,00 €

Cette opération recouvre les **travaux de réhabilitation et d'extension** qui avaient été initiés antérieurement sur Angy et Balagny.

Ce montant a été réajusté.

90820 BORAN

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
260 000,00 €	-81 664,20 €	178 335,80 €	139 357,34 €	38 978,46 €	0,00 €

Cette opération concernant la création d'une **microstation d'épuration** (100 équivalent-habitants) à la Plage du Lys-Chantilly de Boran sur Oise est terminée. Une moins-value a été constatée sur les marchés de travaux par rapport au budget initial inscrit. Des factures finales sont encore à régler.

90821 SITTEU

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
100 000,00 €	-93 920,54 €	6 079,46 €	0,00 €	6 079,46 €	0,00 €

Ce dossier correspondait principalement à la **maitrise d'œuvre de travaux** qui ont été réintégrés à l'opération 90831 ci-dessous. Le reliquat concerne les études de « compensation zones humides ».

90830 DIVERS CCT

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
160 000,00 €	120 622,94 €	280 622,94 €	80 622,94 €	200 000,00 €	0,00 €

Cette enveloppe est définie en cas de **travaux imprévus** que la CCT aurait à réaliser. Au vu du retour d'expérience de l'année 2018, cette enveloppe a été réévaluée.

90831 ST GENEVIEVE NOAILLES NOVILLERS

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
11 873 856,00 €	200 000,00 €	12 073 856,00 €	152 479,41 €	9 921 376,59 €	2 000 000,00 €

Il s'agit ici des **travaux de création et de réhabilitation de réseaux et ouvrages sur les communes de Mortefontaine en Thelle, Novillers les Cailloux, Noailles et Ste Geneviève.**

A Mortefontaine Il est prévu la création de :

- 5 700 mètres de réseaux séparatifs en fonte ;
- 3 400 mètres de réseaux de refoulement ;
- 319 branchements privatifs ;
- 4 postes de refoulement.

A Novillers, il est prévu la création de :

- 3 300 mètres de réseaux séparatifs en fonte ;
- 1 900 mètres de réseaux de refoulement ;
- 148 branchements privatifs ;
- 4 postes de refoulement.

Les travaux de réhabilitation sont les suivants :

- A Noailles, environ 1500 mètres de réhabilitation de réseaux sur la rue de Paris, Chemin de la Messe, Route de Mouy et rue de l'Eglise.
- Réhabilitation du réseau le long de la D1001 entre Noailles et Ste Geneviève (1200 mètres).
- A Ste Geneviève, réhabilitation du Poste de Refoulement, rue de Mortefontaine.
- A Ste Geneviève, réhabilitation de la canalisation de refoulement principale.

Une des opérations (réhabilitation du refoulement à Ste Geneviève), dont le marché de travaux n'est pas encore attribué, a fait l'objet d'une réévaluation à la hausse de son coût estimatif. De plus, ont été ajoutés les versements des aides aux particuliers dans le cadre de la réalisation de leur branchement.

OPERATION SOLDEE

AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT UNITAIRE	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
737 477,00 €	-626 478,60 €	110 998,40 €	110 998,40 €		

Il s'agit de **petites opérations** (études, maîtrise d'œuvre, ...) inscrites sur certains budgets communaux, qui avait été reconduites par la CCT dans son propre budget. Certains dossiers ont été achevés ou annulés en 2018. Certains autres ont été réinclus dans d'autres opérations.

Nouvelles opérations

2019011 ABBECOURT

	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
ABBECOURT	90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €

Il s'agit ici des sommes budgétées pour la réalisation des **études diagnostiques** en 2019, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

2019021 BORAN

	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
BORAN	108 000,00 €		54 000,00 €	54 000,00 €

Il s'agit ici des sommes budgétées pour la réalisation des **études diagnostiques** en 2019, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

2019031 CAUVIGNY

AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
276 016,00 €		130 000,00 €	146 016,00 €

Ce dossier concerne la mise en place du **traitement du phosphore** sur la station d'épuration ainsi que d'éventuelles études relatives à des réhabilitations de réseaux. De plus, une **réactualisation de zonage** sera lancée en 2019.

2019042 CIRES-MELLO

AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
1 000 000,00 €		0,00 €	1 000 000,00 €

Cette opération concerne des **créations de réseaux** sur le hameau de Martincourt (28 branchements).

2019051 HERMES – BERTHECOURT

AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
313 000,00 €		268 000,00 €	45 000,00 €

Il s'agit de poursuivre la **réhabilitation des branchements des particuliers** suite aux réhabilitations de réseaux réalisées antérieurement : cela concerne une centaine de dossiers.

Sont également budgétées les sommes pour la réalisation des **études diagnostiques** en 2019, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

2019053 HERMES – NOAILLES

AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
180 000,00 €		180 000,00 €	0,00 €

Ce dossier est relatif à des **travaux de raccordement** identifiés comme prioritaires au diagnostic réalisé par la commune (8 habitations du lotissement du Plateau Bellevue).

2019057 HERMES- VILLERS SAINT SEPULCRE

	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
VILLERS ST SEPULCRE	90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €

Il s'agit ici des sommes budgétées pour la réalisation des **études diagnostiques** en 2019, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

2019061 HONDAINVILLE

	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
UCT HONDAINVILLE	125 000,00 €		62 500,00 €	62 500,00 €

Il s'agit également des sommes budgétées pour la réalisation des études diagnostiques en 2019, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

2019081 MOUY - ANGY**2019082 MOUY - BALAGNY**

AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
900 000,00 €		900 000,00 €	0,00 €
1 200 000,00 €		100 000,00 €	1 100 000,00 €

Il s'agit de la suite des travaux à réaliser sur Angy et Balagny sur Thérain. Ces travaux consistent en des **créations de réseaux** sur Angy (90 branchements environ) et Balagny (90 branchements environ).

2019091 PERSAN - CHAMBLY

AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
482 558,00 €		300 000,00 €	182 558,00 €

Diverses opérations sur la commune de Chambly sont concernées par cette ligne budgétaire : **extension de réseau** (Plaine des Sports) et **réhabilitations urgentes d'ouvrages** (postes de refoulement et réseaux).

2019101 SAINT FELIX

AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
1 305 000,00 €		65 000,00 €	1 240 000,00 €

Le montant budgété correspond au projet initié par la commune : **remplacement de la station d'épuration** (800 équivalent-habitants) et réhabilitation de certains réseaux.

2019111 SAINT SULPICE

	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
SAINT SULPICE	108 000,00 €		54 000,00 €	54 000,00 €

Il s'agit ici des sommes budgétées pour la réalisation des **études diagnostiques** en 2019, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

2019122 ULLY SAINT GEORGES

	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
UCT ULLY ST GEORGES	125 000,00 €		62 500,00 €	62 500,00 €

Il s'agit également des sommes budgétées pour la réalisation des **études diagnostiques** en 2019, dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

2019131 VILLERS SOUS SAINT LEU – BLAINCOURT**2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU – PRECY****2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU – VILLERS SOUS ST LEU**

	AUTORISATION DE PROGRAMME - APRES REVISION	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
Blaincourt	36 000,00 €		36 000,00 €	0,00 €
Précy	730 560,00 €		59 040,00 €	671 520,00 €
Villers ss St Leu	34 560,00 €		5 760,00 €	28 800,00 €

Ces travaux concernent les études, maîtrise d'œuvre et **travaux de réhabilitation** à lancer suite à l'étude diagnostique réalisée par le syndicat.

A Précy sur Oise, doivent être réalisés d'importants travaux de réhabilitation, rue de la Tour du Moulin, rue Gaston Watteau et sente Sorel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

BUDGET PRIMITIF 2019							Annexe 2
AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT							
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
N° OPERATION	MILLESIME	AP			CP		
		AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT INITIAL	REVISION	AUTORISATION DE PROGRAMME - COÛT PREVISIONNEL	CP MANDATES AVANT 2019	CP 2019	CP 2020
90801 SAINTE GENEVIEVE	2016	3 728 533,00 €	850 000,00 €	4 578 533,00 €	3 694 844,16 €	883 688,84 €	0,00 €
90807 PONCHON	2016	381 217,00 €	-170 272,11 €	210 944,89 €	138 944,89 €	72 000,00 €	0,00 €
90808117 MESNIL	2017	2 295 078,00 €	0,00 €	2 295 078,00 €	2 059 975,92 €	235 102,08 €	0,00 €
9083131 HAMEAU DE MESSIE	2016	485 785,00 €	-151 867,98 €	333 917,02 €	56 432,08 €	277 484,94 €	0,00 €
908132 CIRES H2S	2017	189 469,20 €	24 530,80 €	214 000,00 €	0,00 €	214 000,00 €	0,00 €
908133 TILLET	2017	78 550,00 €	0,00 €	78 550,00 €	42 082,50 €	36 467,50 €	0,00 €
908134 CIRES Branchements des particuliers	2016	294 400,00 €	-283 900,00 €	10 500,00 €	500,00 €	10 000,00 €	0,00 €
908135 STEP CIRES	2017	540 182,00 €	21 707,10 €	561 889,10 €	9 889,10 €	552 000,00 €	0,00 €
90816 SIAE	2017	60 000,00 €	-16 884,72 €	43 115,28 €	0,00 €	43 115,28 €	0,00 €
90817 ABBM	2017	1 182 000,00 €	-12 944,26 €	1 169 055,74 €	8 665,00 €	1 160 390,74 €	0,00 €
90820 BORAN	2017	260 000,00 €	-81 664,20 €	178 335,80 €	139 357,34 €	38 978,46 €	0,00 €
90821 SITTEU	2017	100 000,00 €	-93 920,54 €	6 079,46 €	0,00 €	6 079,46 €	0,00 €
90830 DIVERS CCT	2018	160 000,00 €	120 622,94 €	280 622,94 €	80 622,94 €	200 000,00 €	0,00 €
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	2018	11 873 856,00 €	200 000,00 €	12 073 856,00 €	152 479,41 €	9 921 376,59 €	2 000 000,00 €
Opération soldée	2017	737 477,00 €	-626 478,60 €	110 998,40 €	110 998,40 €		
SOUS-TOTAL OPERATIONS EN COURS		22 366 547,20 €	-221 071,57 €	22 145 475,63 €	6 494 791,74 €	13 650 683,89 €	2 000 000,00 €
2019011 ABBECOURT	2019			90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €
2019021 BORAN				108 000,00 €		54 000,00 €	54 000,00 €
2019031 CAUVIGNY				276 016,00 €		130 000,00 €	146 016,00 €
2019042 CIRES - MELLO				1 000 000,00 €		0,00 €	1 000 000,00 €
2019051 HERMES - BERTHECOURT				313 000,00 €		268 000,00 €	45 000,00 €
2019053 HERMES - NOAILLES				180 000,00 €		180 000,00 €	0,00 €
2019057 HERMES - VILLERS SAINT SEPULCRE				90 000,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €
2019061 HONDAINVILLE				125 000,00 €		62 500,00 €	62 500,00 €
2019081 MOUY - ANGY				900 000,00 €		900 000,00 €	0,00 €
2019082 MOUY - BALAGNY				1 200 000,00 €		100 000,00 €	1 100 000,00 €
2019091 PERSAN - CHAMBLY				482 558,00 €		300 000,00 €	182 558,00 €
2019101 SAINT FELIX				1 305 000,00 €		65 000,00 €	1 240 000,00 €
2019111 SAINT SULPICE				108 000,00 €		54 000,00 €	54 000,00 €
2019122 ULLY SAINT GEORGES				125 000,00 €		62 500,00 €	62 500,00 €
2019131 VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT				36 000,00 €		36 000,00 €	0,00 €
2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY				730 560,00 €		59 040,00 €	671 520,00 €
2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU - VILLERS SOUS SAINT LEU			34 560,00 €		5 760,00 €	28 800,00 €	
SOUS-TOTAL NOUVELLES OPERATIONS				7 103 694,00 €		2 366 800,00 €	4 736 894,00 €
TOTAL DEPENSES		22 366 547,20 €	-221 071,57 €	29 249 169,63 €	6 494 791,74 €	16 017 483,89 €	6 736 894,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-1-3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe assainissement collectif des salaires et charges patronales des personnels qui sont supportés sur le budget principal pour des missions relatives à l'assainissement collectif ;
- **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à l'assainissement collectif :
 - Pôle assainissement / GEMAPI :
 - 1 agent filière technique – catégorie A : 75 %
 - 1 agent filière technique – catégorie B : 100 %
 - 1 agent filière administrative – catégorie B : 100 %
 - 2 agents filière administrative (dont 1 à temps non complet) – catégorie C : 100 %
 - Pôle administration générale :
 - 1 agent filière administrative – catégorie C : 80 %
- **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 199 350 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : DETTE - EMPRUNTS 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-1-4

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : DETTE - EMPRUNTS 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n°070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'orientations Budgétaires à l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** que l'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier 2019 est de 23 158 279,74 € ;
- **NOTE** que le stock de dette du budget principal est constitué de 25 contrats bancaires classé 1A, produits les moins risqués de la typologie « Gissler » et de 31 avances remboursables auprès de l'Agence de l'Eau ;
- **DIT** que le montant de l'emprunt d'équilibre budgétaire du budget primitif du budget principal est de 2 193 498,74 € majoré de 2 121 449,00 € d'avances remboursables et que le montant de l'ouverture de crédit permettant la gestion de trésorerie est de 1 000 000 € ;
- **PROCEDE** aux inscriptions de crédits suivantes :
 - **Remboursement du capital** **1 400 000,00 €**
 - **Emprunt d'équilibre** **4 314 947,74 €**
- **PRECISE** que cette inscription d'emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être réalisée dans sa totalité et sera revue en décision modificative en fonction de l'évolution de l'exécution des dépenses d'investissement.
 - **Ligne de trésorerie** **1 000 000,00 €**
 - **Paiement des intérêts** **725 000,00 €**
 - **Intérêts Courus Non Echus**
 - Rattachement des intérêts courus sur 2018 et mandatés sur 2019 **- 317 829,14 €**
 - Rattachement des intérêts courus sur 2019 et mandatés sur 2020 **313 614,61 €**
 - **Frais bancaires et assimilés** **5 000,00 €**

- **PREND ACTE** que l'évolution du capital restant dû (CRD) serait la suivante avec un emprunt d'équilibre budgétaire 2019 de 4 314 947,74 €, avances remboursables comprises :

CRD au 01/01/2018 :	
21 056 064,69 €	
Remboursements 2018 en capital de la dette du budget assainissement collectif	- 1 329 826,92 €
Emprunts 2018 contractés	+ 2 276 371,88 €
Avances remboursables 2018	+ 1 155 670,09 €
CRD au 01/01/2019 :	
23 158 279,74 €	
Remboursements 2019 en capital de la dette du budget assainissement collectif	- 1 400 000,00 €
<i>Emprunt d'équilibre budgétaire 2019</i>	+ 2 193 498,74 €
<i>Avances remboursables 2019</i>	+ 2 121 449,00 €
CRD prévisionnel au 01/01/2020 :	
26 073 227,48 €	

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : DETTE - DELEGATION AU PRESIDENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-1-5

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

**OBJET : DETTE - DELEGATION AU PRESIDENT – BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;
- La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- La délibération n° 070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires à l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **DELEGUE** au Président pour l'exercice budgétaire 2019, au titre du budget annexe assainissement collectif, conformément aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, la réalisation de toutes opérations financières utiles au financement à long terme et les financements à court terme dans les conditions et limites ci-après définies :

- Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Communauté de communes souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.
- Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année 2019 portera exclusivement sur des contrats définis comme les moins risqués par la charte « Gissler », à taux fixe ou variable.
- Dans le cadre des dispositions de la circulaire du 25 juin 2010, les produits de financement seront classiques, à taux fixe ou à taux variable sans structuration sachant que :
 - le recours à tous autres types de contrats n'est pas autorisé ;
 - le recours aux produits de financement pour l'exercice budgétaire 2019 est autorisé dans les limites des sommes inscrites au budget principal, soit 4 314 947,74 € ;
 - la durée des produits de financement ne pourra excéder 30 ans.

- **DIT** que pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés. Des primes ou commissions pourraient être versées pour un montant maximum de 1 % de l'encours visé.
- **DELEGUE** à cet effet et **AUTORISE** le Président :
- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
 - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
 - à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
 - à résilier l'opération arrêtée ;
 - à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents ;
 - à définir le type d'amortissement ;
 - à procéder à des tirages échelonnés dans le temps ;
 - à procéder à des remboursements anticipés ;
 - et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 1 000 000 € ;
- **PRECISE** qu'il sera rendu compte à la plus proche réunion du Conseil communautaire de l'exercice des délégations se rapportant aux matières énumérées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

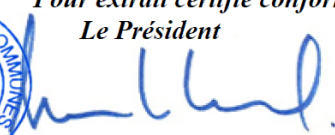
060-200067973-20190408-080419-DC-I215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-1-6

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires à l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement collectif avec reprise anticipée provisoire des résultats de l'exercice 2018, dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement ainsi qu'au vote par opérations des opérations d'investissement décrits en annexe précitée.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Annexe 1 : cf Note de présentation des budgets primitifs 2019 en page 29

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2019	
011	Charges à caractère général	235 956,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	199 350,00
014	Atténuations de produits	-
022	Dépenses imprévues	-
55	Autres charges de gestion courante	20 000,00
56	Charges financières	545 785,47
57	Charges exceptionnelles	-
58	Autres Charges exceptionnelles	-
Total Dépenses Réelles		1 101 092,21
029	Virement à la section d'investissement	736 345,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00
Total Dépenses d'Ordre		2 436 345,75
Total Dépenses de Fonctionnement		3 537 437,96

Chapitre	BP 2019	
013	Atténuations de charges	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	2 500 150,00
73	Impôts et taxes	-
74	Dotations, subventions et participations	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	87 287,96
Total Recettes Réelles		2 787 437,96
002	Résultat d'exploitation reporté	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 000,00
Total Recettes d'Ordre		750 000,00
Total Recettes de Fonctionnement		3 537 437,96

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	BP 2019	
10	Dotations, fonds divers et réserves	-
13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)	493 000,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00
23	Immobilisations en cours	15 454 483,89
45	Opérations pour compte de tiers	528 077,00
Total Dépenses Réelles		17 945 560,89
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	1 413 428,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	750 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 382 000,00
Total Dépenses d'Ordre		4 545 428,12
Total Dépense d'Investissement		22 490 989,01

Chapitre	BP 2019	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 598 187,52
13	Subventions d'investissement	6 702 011,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 314 947,74
27	Autres immobilisations financières	2 429 420,00
45	Opérations pour compte de tiers	528 077,00
Total Recettes Réelles		17 672 643,26
021	Virement de la section de fonctionnement	736 345,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 700 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 382 000,00
Total Recettes d'Ordre		4 818 345,75
Total Recettes d'Investissement		22 490 989,01

OPERATIONS	BP 2019	RAR	BP 2019 + RAR
90801 SAINTE GENEVIEVE	850 000,00	33 688,84	883 688,84
90807 PONCHON	200 000,00	72 000,00	272 000,00
90808117 MESNIL		235 102,08	235 102,08
908131 HAMEAU DE MESSIE	90 000,00	277 484,94	367 484,94
908132 CIREZ H25	190 000,00	24 000,00	214 000,00
908133 TILLET		36 467,50	36 467,50
908134 CIREZ Branchements des particuliers	10 000,00		10 000,00
908135 STEP CIREZ	528 000,00	24 000,00	552 000,00
90816 SIAE		43 115,28	43 115,28
90817 ABBM		1 160 390,74	1 160 390,74
90820 BORAN		38 978,46	38 978,46
90821 SITTEU		6 079,46	6 079,46
90830 DIVERS CCT	200 000,00		200 000,00
90831 SAINTE GENEVIEVE - NOAILLES - NOVILLERS	350 000,00	9 721 376,59	10 071 376,59
Opération financière	1 400 000,00	88 077,00	1 488 077,00
2019011 ABBECOURT	45 000,00		45 000,00
2019021 BORAN	54 000,00		54 000,00
2019031 CALVIGNY	130 000,00		130 000,00
2019051 HERMES - BERTHECOURT	268 000,00		268 000,00
2019053 HERMES - NOAILLES	180 000,00		180 000,00
2019057 HERMES - VILLERS SAINT SEPULCRE	45 000,00		45 000,00
2019061 HONDAINVILLE	82 500,00		82 500,00
2019081 MOUY - ANGY	900 000,00		900 000,00
2019082 MOUY - BALAGNY	100 000,00		100 000,00
2019091 PERSAN - CHAMBLEY	300 000,00		300 000,00
2019101 SAINT FELIX	85 000,00		85 000,00
2019111 SAINT SULPICE	54 000,00		54 000,00
2019122 ULLY SAINT GEORGES	82 500,00		82 500,00
2019131 VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT	36 000,00		36 000,00
2019132 VILLERS SOUS SAINT LEU - PRECY	50 040,00		50 040,00
2019133 VILLERS SOUS SAINT LEU - VILLERS SOUS SAINT LEU	5 760,00		5 760,00
TOTAL	8 184 800,00	11 760 760,89	17 945 560,89

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-1216-08

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-2-1

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement non collectif ainsi représentés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 20 916,61 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 23 579,25 €
Cumul des mandats émis	- 43 576,99 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 918,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 81 651,00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 73 690,00 €
- des mandats de l'exercice	- 0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 96 151,16 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	+155 341,00 €

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-2-1

- **APPOUVE** l'inscription au budget primitif 2019 du budget annexe assainissement non collectif de l'affectation provisoire du résultat 2018 à hauteur de + **918,87 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + 155 341,00€ fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;
- **PRECISE** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-2-2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.

M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.

M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.

Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

**OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF ET LE BUDGET GENERAL**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- L'avis des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe assainissement non collectif des salaires et charges patronales de personnel qui sont supportés sur le budget principal pour des missions relatives à l'assainissement non collectif ;
- **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à l'assainissement non collectif :
 - Pôle assainissement / GEMAPI :
 - 1 agent filière technique – catégorie A : 15 %
 - Pôle administration générale :
 - 1 agent filière administrative – catégorie C : 5 %
- **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 11 465 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT- BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-2-3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

**OBJET : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT- BUDGET ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2, 27° et L.2321-3 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- La délibération n° 070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires à l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le barème des durées d'amortissement **annexé** à la présente délibération avec application de la méthode de l'amortissement linéaire, sans application du prorata-temporis ;
- **DECIDE** l'application systématique de ce barème à compter du 1er janvier 2019 ;
- **FIXE** à la somme de 500 € le seuil unitaire d'amortissement des immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M49	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
		Biens dont la valeur est inférieure à 500 € TTC	1
INCORPORELLES			
2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2032	Frais de recherche et de développement	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels applicatifs, progiciels	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2
CORPORELLES			
2125	Agencement et aménagement de terrains bâtis	Agencement et aménagement de terrains bâtis	20
2151	Installations complexes spécialisées	ouvrages courants-bassins....	30
21562	Matériel spécifique service d'assainissement	Matériel spécifique service d'assainissement	10
2157	Aménagement du matériel et outillage industriel	Aménagement du matériel et outillage industriel	15
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales	10
2182	Matériel de transport	Voitures	10
2182	Matériel de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, motos, vélos	8
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique: Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel de bureau électrique ou électronique: radios de communication, machines à calculer, télécopieur, machine à signer, machine à coller, photocopieur, balance électronique	10
2184	Mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	8

Conformément au principe de permanence des méthodes, un plan d'amortissement ne peut être ni modifié, ni interrompu. De ce fait, les durées d'amortissement fixées ci-dessus ne s'appliquent qu'aux biens dont l'amortissement débute à compter de l'exercice 2019. Pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition sera appliquée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-2-4

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n° 070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires à l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APROUVE** le budget primitif 2019 du budget annexe assainissement non collectif avec reprise anticipée provisoire des résultats de l'exercice 2018, dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement conformément à l'annexe précitée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Annexe 1 : cf Note de présentation des budgets primitifs 2019 en page 29

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre		BP 2019
011	Charges à caractère général	67 361,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 465,00
66	Charges financières	63 674,00
Total Dépenses Réelles		142 500,00
023	Virement à la section d'investissement	128 133,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 033,63
Total Dépenses d'Ordre		285 166,86

Total Dépenses de Fonctionnement	427 666,86
---	-------------------

Chapitre		BP 2019
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	231 800,00
75	Autres produits de gestion courante	4 320,75
77	Produits exceptionnels	190 627,24
Total Recettes Réelles		426 747,99
002	Résultat d'exploitation reporté	918,87
Total Recettes d'Ordre		918,87

Total Recettes de Fonctionnement	427 666,86
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre		BP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 709,17
16	Emprunts et dettes assimilées	135 000,00
21	Immobilisations corporelles	31 108,69
45	Opérations pour compte de tiers	73 690,00
Total Dépenses Réelles		440 507,86
Total Dépenses d'Ordre		0,00

Total Dépenses d'Investissement	440 507,86
--	-------------------

Chapitre		BP 2019
Total Recettes Réelles		0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	155 341,00
021	Virement de la section de fonctionnement	128 133,23
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 033,63
Total Recettes d'Ordre		440 507,86

Total Recettes d'Investissement	440 507,86
--	-------------------

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-3-1

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.

M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.

M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.

M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.

Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2018 du budget annexe GEMAPI ainsi représentés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 448,26 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 150 167,00 €
Cumul des mandats émis	- 76 648,20 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 71 967,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	+ 5 846,32 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 23 433,16 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-17 586,24 €

- **APPOUVE** l'inscription au budget primitif 2019 du budget annexe GEMAPI de l'affectation provisoire du résultat 2018 à hauteur de **+17 586,84 €** à la couverture du besoin de financement en affectant la totalité en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068**.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **+ 54 380,22 €** fait l'objet d'un simple report en section de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT- BUDGET GEMAPI

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-3-2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOQC a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT- BUDGET GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2, 27° et L.2321-3 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- La délibération n° 070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires à l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le barème des durées d'amortissement **annexé** à la présente délibération avec application de la méthode de l'amortissement linéaire, sans application du prorata-temporis ;
- **DECIDE** l'application systématique de ce barème à compter du 1er janvier 2019 ;
- **FIXE** à la somme de 500 € le seuil unitaire d'amortissement des immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M14	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
		Biens dont la valeur est inférieure à 500 € TTC	1
INCORPORELLES			
2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels applicatifs, progiciels	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	2
CORPORELLES			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	Plantations d'arbres et d'arbustes	20
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	Autres agencements et aménagements de terrains	20
2138	Autres constructions: bâtiments légers, abris	Autres constructions: bâtiments légers, abris	10
21578	Autre matériel et outillage de voirie	Matériel de voirie	6
2158	Installations, matériel et outillage techniques, autres	Matériels techniques: meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs.	6
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales	10
2182	Matériel de transport	Voitures	10
2182	Matériel de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, motos, vélos	8
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique: Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel de bureau électrique ou électronique: radios de communication, machines à calculer, télécopieur, machine à signer, machine à coller, photocopieur, balance électronique	10
2184	Mobilier	Bureaux, chaises, armoires, caissons	15
2185	Cheptel	Cheptel	10
2188	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	8

Conformément au principe de permanence des méthodes, un plan d'amortissement ne peut être ni modifié, ni interrompu. De ce fait, les durées d'amortissement fixées ci-dessus ne s'appliquent qu'aux biens dont l'amortissement débute à compter de l'exercice 2019. Pour les immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition sera appliquée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190408-080419-DC-I232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE GEMAPI ET LE BUDGET GENERAL

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-3-3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : FLUX FINANCIERS ENTRE LE BUDGET ANNEXE GEMAPI ET LE BUDGET GENERAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'instruction budgétaire M14 ;
- L'avis favorable des commissions assainissement et finances des 3 et 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le principe du remboursement par le budget annexe GEMAPI des salaires et charges patronales des personnels qui sont supportés sur le budget principal pour des missions relatives à la GEMAPI ;
- **AGREE** la méthode de valorisation des remboursements selon le temps d'emploi des agents concernés consacré à la GEMAPI :
 - Pôle assainissement / GEMAPI :
 - 1 agent filière technique – catégorie A : 10 %
 - 2 agents filière technique à temps non complet – catégorie C : 100 %
 - Pôle administration générale :
 - 1 agent filière administrative – catégorie C : 5 %
- **PREND ACTE** que ces remboursements peuvent être évalués à 43 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I233-DE

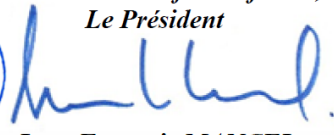
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : FIXATION PRODUIT TAXE GEMAPI

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-2-3-4

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : FIXATION PRODUIT TAXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-16, L5214.21 et L5711.1 ;
- L'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) ;
- L'article 76 de la loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- L'article 1530 bis du code général des impôts ;
- La loi de finances pour l'année 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **FIXE** le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour les impositions dues au titre de 2019, à un montant de 150 000 € ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019

Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Jean-François MANCEL